



# LE SIÉML

Le Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

**1925-2015**

Un grand acteur  
intercommunal  
et départemental

Énergique et lumineux depuis 90 ans

Arnaud Berthonnet

**SIÉML**  
Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

## Qui suis-je ?

Créé en 1925, j'interviens sur tout le département de Maine-et-Loire et compte parmi mes membres la quasi-totalité des communes et intercommunalités du département. On dit que je suis autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), c'est-à-dire que les réseaux de distribution (ceux qui partent des lignes THT et qui vont jusqu'aux maisons) m'appartiennent. Je les mets à disposition du concessionnaire national ERDF qui les gère pour mon compte. Je contrôle l'activité de ce concessionnaire et je suis maître d'ouvrage sur une grande partie du réseau (en zone rurale) ; cela veut dire que je continue à réaliser des investissements et des travaux importants sur le réseau concédé (renforcements, extensions, sécurisations et effacements esthétiques).

Je propose par ailleurs d'autres compétences à la carte telles que la distribution de gaz naturel ou de propane, l'éclairage public, les réseaux de chaleur ou les infrastructures de recharge de véhicules électriques ; ainsi que des services associés : conseillers en énergie partagé, soutien à l'efficacité énergétique et à la rénovation thermique des bâtiments publics, groupement d'achat d'électricité et de gaz, coordination des travaux d'enfouissement des réseaux existants de télécommunication notamment. Je m'intéresse aussi aux énergies renouvelables et au déploiement de la fibre optique pour le très haut débit numérique en lien avec d'autres acteurs plus spécialisés.

Avec 45 agents et un budget d'environ 80 millions d'euros par an, je suis l'un des principaux investisseurs publics en Maine-et-Loire (300 emplois indirects).  
Je suis ? Le SIÉML



# LE SIÉML

Le Syndicat intercommunal  
d'énergies de Maine-et-Loire

---

## 1925-2015

---

Un grand acteur  
intercommunal  
et départemental

---

Énergique et lumineux depuis 90 ans

Arnaud Berthonnet



## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU SIÉML



Comment ne pas attacher d'importance à la célébration cette année du 90<sup>e</sup> anniversaire du Syndicat ? J'ai l'honneur de présider le SIÉML depuis juin 2014. Je suis ainsi le onzième président de cette noble institution, et cela m'incite à la plus grande modestie, et à un très grand respect du travail de mes prédécesseurs.

Pour mieux comprendre le positionnement actuel du Syndicat et son action, quoi de mieux que de se plonger dans son histoire et son développement au cours des décennies ?

Par cet ouvrage, nous avons tenté de mettre en valeur cette saga grâce à un véritable travail d'historiographie qui a duré plus d'un an. Le résultat est tout à fait passionnant. Par exemple, je suis surpris de constater à quel point les problématiques de 1925 liées à l'électrification ressemblent à celles d'aujourd'hui avec la fibre optique et le très haut débit numérique, véritable électrification du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, force est de constater que la construction du Syndicat s'est opérée par strates successives, ce qui peut expliquer dans une large mesure la géométrie variable et complexe du périmètre de compétence du Syndicat et sa difficile appréhension pour le commun des mortels.

Car de nombreux développements sont intervenus depuis cet arrêté préfectoral du 24 octobre 1925 qui scella la création du Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML) ! Par cet arrêté, le préfet de l'époque, Georges Remyon, autorise la transformation du syndicat d'études créé quelques mois plus tôt, « en vue des études d'un réseau de distribution d'énergie électrique », en syndicat opérationnel « ayant pour but la construction et l'exploitation de ce réseau ». Ce nouveau syndicat comprend alors 169 communes mais, très vite, d'autres communes le rejoignent si bien qu'à peine huit ans plus tard, en 1933, 293 communes, soit les deux tiers du département, ont déjà rejoint le Syndicat.

Il a fallu attendre 2009 pour constater l'achèvement de la départementalisation avec l'adhésion de la dernière commune indépendante, et pas la moindre, puisque qu'il s'agit de la ville d'Angers. Mais cette taille critique quasi départementale acquise pratiquement dès l'origine explique dans une large mesure le rayonnement du Syndicat pendant une longue période. Il a constitué un exemple à suivre pour de nombreux autres départements.

Aujourd'hui, le Syndicat agit à des degrés divers sur l'intégralité du département de Maine-et-Loire et seule la petite

commune d'Épieds, au sud-est du département, parce qu'elle a toujours été approvisionnée par le réseau électrique Sorégies de la Vienne, est restée à l'écart. Cette exception historique mise à part, le Syndicat travaille pour toutes les communes du département ou leurs groupements même si cette dimension n'est désormais plus un avantage compétitif puisque de nombreux autres syndicats d'énergie sont désormais structurés à la maille départementale.

Il agit dans des domaines aussi variés que les travaux de renforcement, de sécurisation, d'extension et d'enfouissement des réseaux électriques, la gestion de l'éclairage public, l'organisation du service public de distribution de gaz, le conseil en énergie, le soutien à l'efficacité énergétique du bâti public, les groupements d'achat d'électricité ou de gaz ou bien les infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques. Il s'est autorisé quelquefois de brèves incursions dans des domaines, un instant, prometteurs, comme la télévision câblée ou bien l'inspection des canalisations.

Ainsi le SIÉML est aujourd'hui l'un des principaux investisseurs publics sur le département. Mais il demeure malgré tout encore mal connu. Mal connu parce qu'il travaille dans

l'ombre et que beaucoup de nos concitoyens ont perdu de vue les modes de gestion associés au réseau de distribution d'électricité ; ils ne connaissent plus guère, dans le meilleur des cas, que le concessionnaire ERDF. Mal connu également parce que la gouvernance locale de la distribution publique d'électricité est très originale et présente plusieurs particularités complexes à appréhender si bien que la concession électrique ne peut être opportunément comparée aux autres services publics locaux tels que l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, la distribution de gaz ou de chaleur.

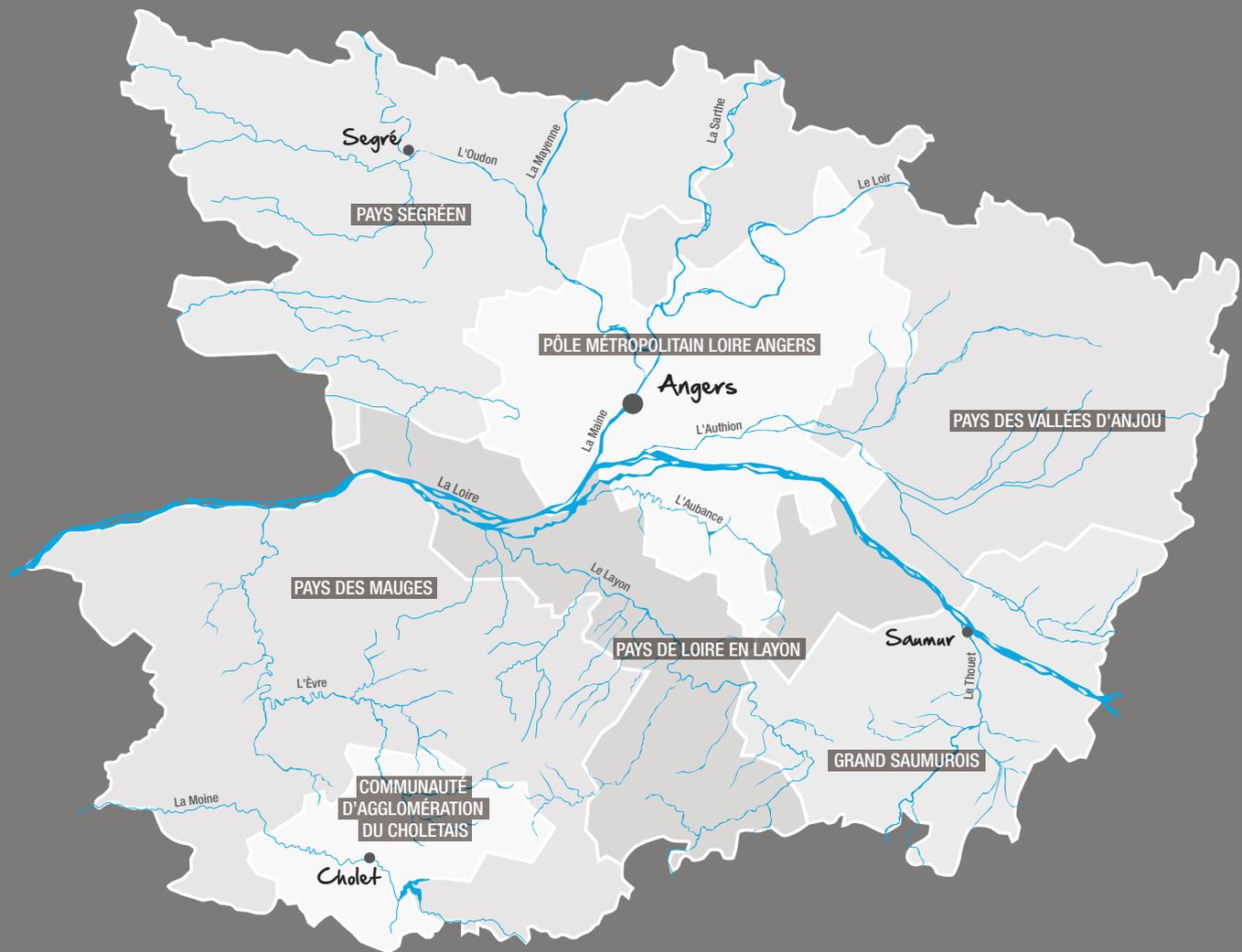
Le réseau et les compétences du SIÉML se sont développés par construction progressive. L'historiographie permet ainsi indéniablement de mieux comprendre la sédimentation et les spécificités actuelles de l'organisation du réseau de distribution électrique et, ce faisant, favorise une meilleure pertinence dans les arbitrages à opérer aujourd'hui.

Le SIÉML dispose de racines solides et d'une expérience éprouvée. Il a toujours su s'adapter aux évolutions de son environnement économique et politique. Ce livre a le mérite de le démontrer et c'est important de le faire alors que tout bouge autour de nous. Rappeler d'où l'on vient, c'est aussi mieux se préparer pour affronter un avenir incertain.

**Jean-Luc Davy**

Maire de Daumeray

Président de l'Association des maires de Maine-et-Loire



## *Le département de Maine-et-Loire*

Carte : Manuela Tertrin

# Sommaire



13

La « fée électricité »  
conquiert anarchiquement  
les campagnes (1880-1924)



31

Le Syndicat intercommunal  
d'électricité de Maine-et-Loire  
(SIÉML), un organisme public  
pionnier en France

De la création des syndicats à  
la montée en puissance de l'État  
(des années 1920 à 1945)



57

Un Syndicat gestionnaire  
du bien public

Les « trente glorieuses  
de l'électricité » (1946-1976)



81

Un Syndicat de retour  
sur le devant de la scène  
(1977-2005) : le temps  
de la reconquête

Dans un contexte d'ouverture  
du marché de l'énergie à la concurrence



101

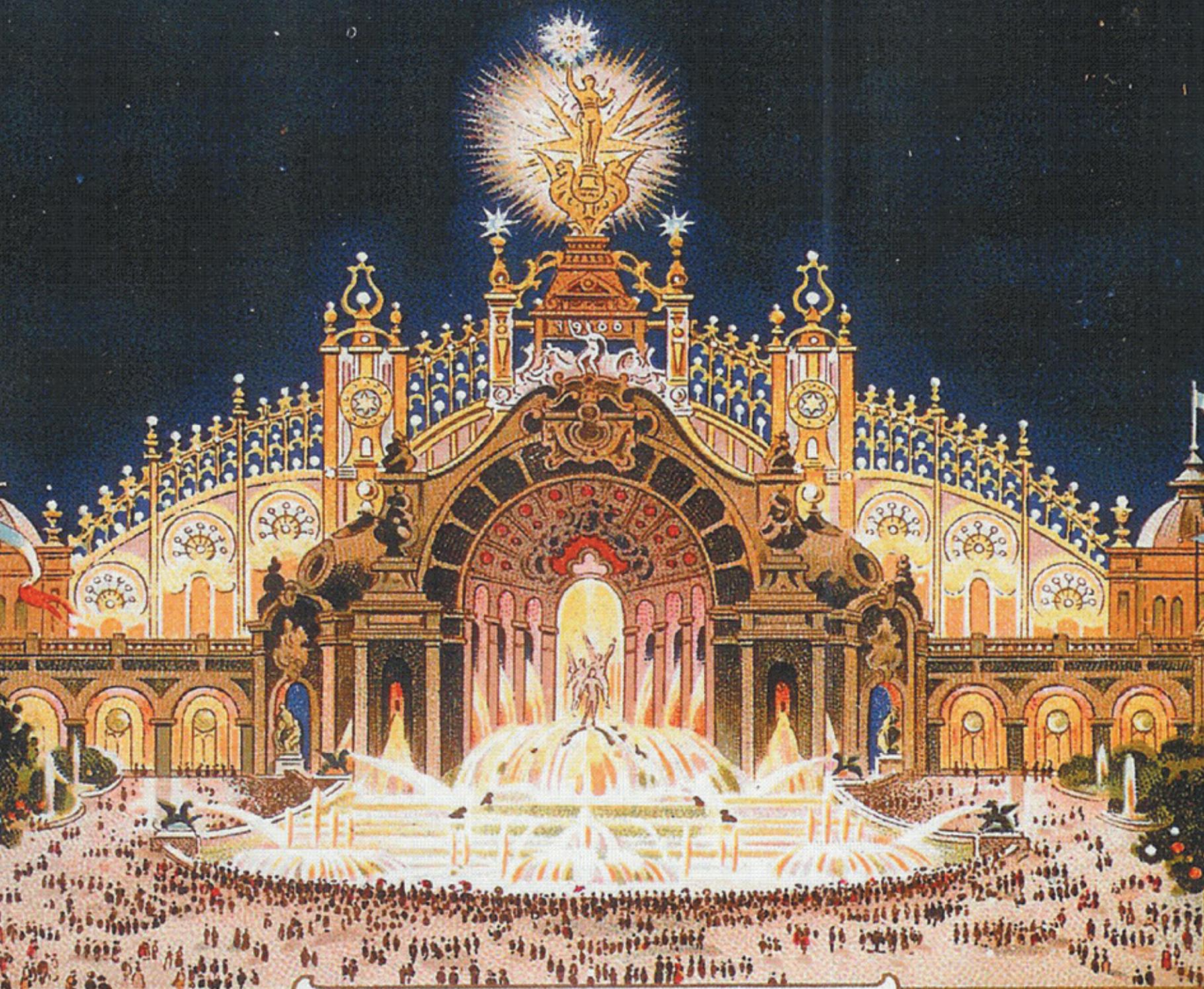
L'acteur incontournable  
du département en matière  
d'énergies (2006-2014)

Diversification,  
partenariat et mutation

BON MARCHÉ

EXPOSITION UNIVERSELLE 1900

NOUVEAUTÉ



PALAIS DE L'ÉLECTRICITÉ

# La « fée électricité » conquiert anarchiquement les campagnes (1880-1924)

L'origine de cette histoire s'inscrit dans la loi fondamentale sur les distributions d'énergie, votée le 15 juin 1906. Plus qu'un symbole, elle confère aux communes le statut d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité et élève cette activité au rang de service public local, à l'exemple de l'adduction d'eau, de l'assainissement ou des transports collectifs urbains.

C'est le tout début de l'électrification de la France et de ses campagnes ; après 1906, les communes de Maine-et-Loire, département rural, sont progressivement desservies par l'électricité, parfois anarchiquement car il n'y a aucune autorité centrale (voire locale) qui coordonne les travaux et le développement des réseaux. Il faudra au département trente années d'essor de la « fée électricité » pour passer d'un artisanat dispersé à une industrie électrique de plus en plus capitalistique.

## À quand remontent les premières initiatives d'intercommunalité en France ?

**En France, la commune constitue l'échelon politique et administratif de base. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le pays est divisé en 36 658 communes.** Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les 44 000 paroisses (ecclésiastiques) ont donné naissance à 38 000 communes. Cela rappelle le royaume « aux 100 000 clochers » sur lesquels les rois de France se sont glorifiés de régner.

**Héritière de la paroisse, la commune devient au XIX<sup>e</sup> siècle la cellule fondatrice du territoire.** Jusqu'en 1850, les suppressions dépassent les créations. Le nombre des

communes se stabilise en 1870, à environ 37 600. La loi municipale de 1884 donne aux communes toute leur autonomie et fixe une clause de compétence générale. C'est le firmament de la Troisième République et des grands banquets municipaux républicains. D'après le recensement de 1891, la France compte 36 144 communes. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les tentatives d'en réduire le nombre ont toutes échoué !

Toutefois, pour pallier l'émiettement communal et l'incapacité des communes les plus petites à assurer leurs obligations, des formes de regroupements de communes sont proposées dès le XIX<sup>e</sup> siècle. La nécessité pour les communes de se réunir et de se porter secours avait été envisagée dès 1789, mais sans suite.

Le Palais de l'électricité, construit pour l'Exposition universelle de 1900, est à la gloire de la nouvelle « fée électricité ». Cinquante millions de visiteurs se bousculent pour voir les nombreux usages industriels et domestiques, qui annoncent l'électrification entière de la société ; Paris : « Ville Lumière ».



■ ■ La Compagnie d'électricité d'Angers est créée en juin 1899. Son capital social de deux millions de francs en fait une société anonyme de première importance dans le département.

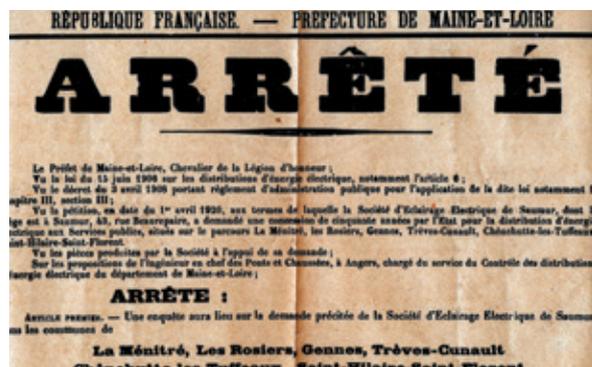
■ ■ Le tramway d'Angers est inauguré en 1896 (ici, place du Ralliement). En 1906, le réseau se compose de six lignes urbaines et de deux lignes suburbaines, vers Éigné et Trélazé. Il sera remplacé dans les années 1930 et 1940 par des lignes d'autobus. Soixante-dix ans plus tard, le tramway d'Angers ressuscitera avec son inauguration le 25 juin 2011.

■ ■ L'hôtel de ville d'Angers est raccordé à l'électricité le 13 novembre 1902, quelques jours après le théâtre municipal de la ville, le 9 octobre.

■ ■ L'Exposition nationale d'Angers de 1906, située au Champ de Mars et au jardin du Mail, présente en grand l'éclairage public et domestique, aussi bien au gaz acétylène qu'à l'électricité. C'est la dernière des grandes expositions d'Angers après celles de 1864, 1877 et 1895, remplacées à partir de 1924 par des foires-expositions.



La Société d'éclairage électrique de Saumur et L'Électrique d'Anjou – société anonyme au capital de 2,6 millions de francs en 1913 – sont, avec la Compagnie d'électricité d'Angers, les plus importantes compagnies concessionnaires des réseaux électriques de Maine-et-Loire, avant 1914.



Angers, chef-lieu du département, s'éclaire au gaz depuis 1843. L'éclairage électrique sur les voies et édifices publics est exposé, pour la première fois, au conseil municipal d'Angers, les 9 juillet 1887 et 30 mars 1888. La question de l'électrification est ajournée à plusieurs reprises. **Cependant l'électricité entre dans le quotidien des Angevins avec l'installation du tramway à partir de 1895** ; celui-ci possède sa propre unité de production électrique à l'usine des Pont-de-Cé. La même année, lors de l'Exposition nationale d'Angers, la lumière électrique fait forte impression sans entrer en concurrence avec le gaz. **En juin 1899, la Compagnie d'électricité d'Angers est créée.** L'histoire s'accélère... **Le théâtre municipal et l'hôtel de ville sont raccordés au réseau électrique, respectivement les 9 octobre et 13 novembre 1902.** À l'Exposition nationale d'Angers de 1906, l'électricité est en première ligne.

### L'électrification du département : une œuvre technique et économique de longue haleine

À partir de 1902, l'électricité s'invite aux débats du **conseil général de Maine-et-Loire**. À cette date, les installations électriques industrielles sont au nombre de 14 ; 22 en 1905 et 27 en 1907. Administrée d'abord par les PTT, l'électrification est confiée à partir de 1908 aux services des

Ponts et Chaussées départementaux. **Si une seule concession d'État est alors recensée en Maine-et-Loire, celle de la Compagnie des Tramways Électriques d'Angers, on en compte dix municipales pour l'éclairage public,** notamment celle de la ville d'Angers, gérée par la Compagnie d'électricité d'Angers, et celle de Saumur, gérée par la Société d'éclairage électrique de Saumur.

### Le conseil général, aujourd'hui conseil départemental

Le département de Maine-et-Loire a été créé en 1790 par décision de l'Assemblée constituante. Il correspond à une partie seulement de l'ancienne province d'Anjou. Le préfet dispose alors du pouvoir exécutif et s'appuie sur un organe juridictionnel, le conseil de préfecture, ainsi qu'une assemblée délibérative, le conseil général. Le préfet dispose de tout le pouvoir exécutif, laissant au conseil général son rôle d'assemblée délibérative. En 1871, le département, circonscription administrative de l'État, devient une collectivité territoriale. Acteur central de la vie locale, il détient, aujourd'hui, de nombreuses compétences : la solidarité, la santé, l'éducation, l'économie, etc. La loi de décentralisation du 2 mars 1982 transférera l'exercice du pouvoir départemental du préfet au président du conseil général.



# Le Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML), un organisme public pionnier en France

De la création des syndicats à la montée en puissance de l'État (des années 1920 à 1945)

L'électricité est un des domaines techniques et économiques où il faut s'unir pour peser. Créé en 1925, le SIÉML va répondre jusqu'au milieu des années 1930 à sa grande ambition d'électrifier l'ensemble des campagnes de Maine-et-Loire. Les élus locaux engagés dans cette action d'envergure apprennent à pratiquer la coopération intercommunale et à en apprécier l'efficacité. En 1925, la France ne compte que quelques syndicats électriques ; en 1934, ils sont 1 674 ! Ces organismes publics, novateurs comme celui de Maine-et-Loire, sont un exemple pour l'organisation des autres services publics des collectivités locales.

## La création du SIÉML en 1925 : l'ambition d'électrifier toutes les campagnes de Maine-et-Loire

Si les communes ont le pouvoir de s'associer entre elles pour l'exploitation d'un service public commun depuis la loi du 22 mars 1890, elles peuvent déjà concéder le service de distribution électrique à des concessionnaires depuis la loi de 1906. **Le Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire est l'enfant de ces deux grandes lois. Deux temps rythment sa naissance.**

Dans l'entre-deux-guerres, l'électrification rurale et la modernisation des campagnes prennent le relais économique et social de l'électrification urbaine, laquelle a conquis les villes et les grands bourgs depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.



sur le plan de sa représentation auprès des organismes départementaux et notamment du conseil général. Le SIÉML est ainsi l'un des premiers syndicats départementaux d'électricité en France. Sa naissance s'inscrit dans **la première vague de création de syndicats (années 1920)**.

**Les compétences qui sont attribuées à ces syndicats diffèrent selon les régions : autorités concédantes, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre.** Cette dernière est souvent confiée à des ingénieurs du secteur public ou à des bureaux d'études privés, mais des syndicats créent parfois leur propre structure. Ce sera le cas du SIÉML, mais après 1950. **Au cours des années qui suivent cette création, le nombre de communes rejoignant le Syndicat ne va cesser de s'étoffer pour atteindre un total de 192 en 1929, 293 en 1933 et 315 en 1939.**

### Comme père fondateur, un notable de province œuvrant pour le service public

Le père de ce projet de Syndicat est **Edmond Boyer** (1882-1951), délégué de la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou, vice-président du conseil général, député de Maine-et-Loire et entrepreneur de travaux publics. Lors des débats à l'assemblée départementale, le conseiller argumente sans cesse et explique les raisons d'une telle création pour l'avenir : « développer et coordonner de manière rationnelle le réseau d'électrification à l'échelon départemental ».

Il rappelle que : « les communes même associées se retrouvent souvent en position d'infériorité lors de la négociation avec les concessionnaires ». Il ajoute : « que ceux-

### Quelques créations de syndicats intercommunaux dans les années 1920

- Le 12 avril 1923, le préfet de l'Aisne autorise la création du premier Syndicat d'électricité du département de l'Aisne, celui du nord de Laon.
- Le 19 juillet 1923, le Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Vienne (SIEDV) est constitué avec pour compétence l'exploitation de la distribution publique d'électricité des 241 communes adhérentes. En 1925, le SIEDV crée sa régie d'électricité avec pour mission l'électrification des communes membres du Syndicat. En 1926, la Vienne est le second département français totalement électrifié, après Paris. En 2015, il regroupe 264 communes du département et ... 1 commune de Maine-et-Loire, Épiéds.
- Le 10 décembre 1923 est créé le Syndicat intercommunal d'électricité des Deux-Sèvres (SIEDS).
- Le 12 janvier 1924 est fondé le Syndicat des communes



de la banlieue pour l'électricité (SCBPE) – aujourd'hui Sipperec –, qui regroupe à sa création 60 communes du département de la Seine. Il concède la distribution électrique à cinq sociétés organisées en secteurs : Ouest-Lumière, Le Triphasé, la Société d'éclairage et de force pour l'électricité, Nord-Est parisien et Est-Lumière.

- Entre 1925 et 1930, 31 syndicats intercommunaux d'électrification se regroupent en Ile-et-Vilaine.

## Edmond Boyer (1882-1951) : père fondateur du Syndicat



Né le 22 novembre 1882 à Saint-Julien-les-Combes (Haute-Vienne), ce fils d'un horticulteur-paysagiste est architecte-paysagiste, puis il fonde une entreprise de travaux publics. Il construit avant 1914 des lignes de chemins de fer, des canaux et des routes. Fait chevalier de la Légion d'honneur pour les services rendus durant la guerre, il est élu, le 21 décembre 1921, au conseil général, représentant le canton d'Angers Nord-Est. Il occupe ce siège jusqu'en 1924. La même année, il est élu député du département sur la liste d'Union nationale et d'Union républicaine ; il est membre des commissions du travail, des travaux publics et des moyens de communication. **Père fondateur du Syndicat, il en est nommé premier président en 1925. En tant que vice-président du conseil général à partir de 1926, il œuvre sans cesse pour l'électrification rurale du département de Maine-et-Loire.**

Aux élections de 1928 qui marquent le retour au scrutin uninominal, il est réélu au second tour et s'inscrit au groupe de la gauche sociale et radicale. Le 1<sup>er</sup> mai 1932, n'ayant obtenu que 3 777 suffrages, il ne se représente pas au deuxième tour des élections législatives. Il reprend la direction de ses affaires privées et ne conserve que son mandat de conseiller général. En 1934, il est contraint de se retirer de la vie politique, compromis dans l'affaire Stavisky. Il est soupçonné de recel, mais les poursuites seront officiellement abandonnées. Il décède à Soucelles en Maine-et-Loire, le 19 février 1951.

*« ...La Lumière et la Force sont des fées qui ont déjà accompli bien des prodiges ! Puissent-elles, en pénétrant les campagnes, en activer le repeuplement et assurer les bienfaits à tous les habitants ».*

Edmond Boyer, le 4 avril 1925, au conseil général de Maine-et-Loire.

ci ont tendance à s'entendre et à imposer une tarification excessive pour les installations et la distribution de l'énergie électrique ».

Edmond Boyer porte le projet sur les fonds baptismaux. **Archétype du notable de province – maire, conseiller général, député ou sénateur –, il représente cette élite départementale qui œuvre durant l'entre-deux-guerres à l'extension de l'intercommunalité et au développement de l'électrification rurale.** À la tête du Syndicat, lui succéderont jusqu'à nos jours dix présidents qui poursuivront son œuvre et défendront comme lui les collectivités publiques. **Dans cette histoire, il sera le seul président du Syndicat à ne pas avoir été maire d'une commune.**

## Fonctionnement, institutions et organisation du Syndicat

À sa création, le SIÉML n'a pas de siège social car sa faible importance administrative et technique ne lui permet pas de prétendre à un bâtiment particulier. Le conseil général met à sa disposition des bureaux à la préfecture où le Syndicat travaillera jusqu'en 1940.

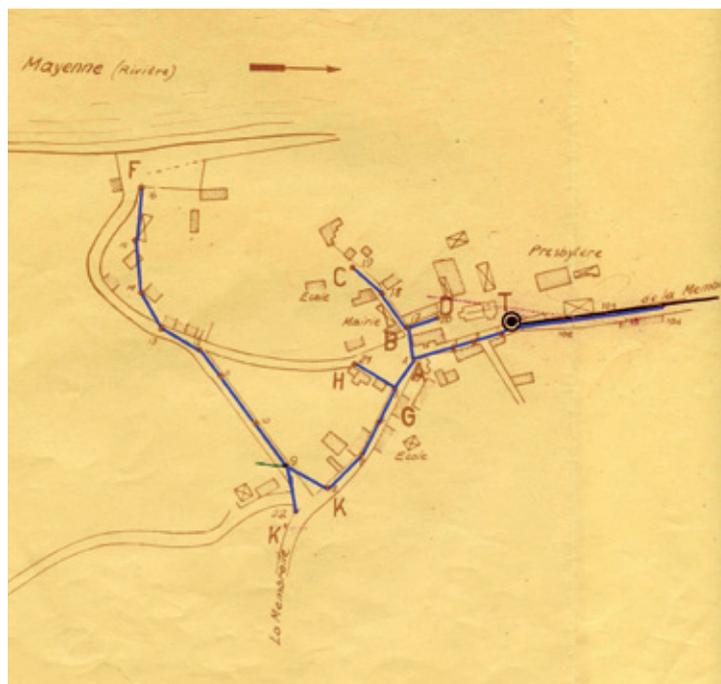
**Les institutions du Syndicat se composent d'un comité syndical et d'un bureau.** Le rôle du comité syndical est d'administrer le Syndicat. Il se compose de délégués élus par délibération en conseil municipal, deux pour chaque commune adhérente soit 338 délégués à la création. En raison du grand nombre de membres, le comité délègue

est prêt à relever le défi technique et économique. Il insiste sur le fait que l'électricité est devenue une énergie de base. Avant la guerre, de nombreux ruraux s'étaient désintéressés de l'électrification en considérant que la lampe à pétrole avait fait ses preuves dans le passé et était moins onéreuse que l'ampoule électrique. **Mais à la faveur des événements de la guerre, marqués par une forte pénurie de carburant, beaucoup ont compris que l'électricité coûtait bien moins cher et était plus pratique. La guerre a vu le nombre d'abonnés à l'électricité grimper de 50 % !**

Cette évolution va se confirmer et se renforcer après la Libération. Autre fait à prendre en compte, le retour des nombreux prisonniers français qui ont œuvré dans les fermes d'outre-Rhin ; ils ont pu apprécier l'ampleur du développement de cette énergie dans la société allemande. Le nombre d'abonnés ne va cesser de se développer à partir de 1945 avec des consommations en kWh en croissance

rapide. **La société française, notamment rurale, bascule dans l'électricité, et la guerre a été le détonateur du changement !**

Ces éléments économiques et sociaux-culturels vont changer la dynamique pour la période de reconstruction de la France : l'électricité est devenue l'énergie prioritaire et indispensable à la modernisation du pays. Dans ce cadre nouveau, les syndicats de communes, les entreprises électriques et un tout nouveau venu, EDF, vont être les principaux acteurs des « trente glorieuses ». L'électricité doit être un exemple de réussite. Et, pour de nombreux décideurs politiques issus de la Résistance, seule une entreprise nationale peut répondre à ce formidable et immense défi économique.



Pendant l'Occupation, les compagnies privées comme la CGEE ou la Société d'entreprises électriques de l'Ouest ont poursuivi les études préparatoires à l'électrification des écarts, comme, ici, à Pruilley.

# Électricité

**13 août 1926**

Loi sur la taxe locale d'électricité

**1934**

Création de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

**1936-1945**

L'État devient un acteur incontournable de l'électrification du pays

**1939-1945**

Augmentation de 50 % du nombre d'abonnés à l'électricité en Maine-et-Loire

**1936**

Création du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE)

**1937**

Inauguration à Distré, au sud de Saumur, du plus important poste de transformation de France

1925

**24 octobre 1925**

Création du Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML)

**1934**

- Après dix ans d'essor, le SIÉML entre en stagnation  
- Paul Laurenceau, nouveau président

1935

**10 octobre 1940**

Le SIÉML installe son siège social au 4 rue de Bel-Air à Angers

1945

**1942-1944**

Le Syndicat, sans activité, prépare l'avenir en faisant réaliser des études techniques par les sociétés concessionnaires

**1925-1934**

Edmond Boyer (1882-1951) préside le Syndicat

**1<sup>er</sup> janvier 1932**

243 communes ont adhéré au Syndicat, soit les 2/3 des communes du département

**30 janvier 1939**

315 communes ont adhéré au Syndicat, soit 83 % des communes du département

**SIÉML**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

Emprunt de 1 270 000 francs, 5 %, remboursable en 15 ans, garanti par des centimes communaux et autorisé par délibération du Bureau du Syndicat du 10 mai 1955 approuvée le 20 mai 1955, pour l'établissement de réseaux de distribution d'énergie électrique

127 obligations numérotées de 161 001 à 161 127

## OBLIGATION DE 10 000 FRANCS AU PORTEUR

remboursable en 15 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1956 au moyen de tirages annuels ou par voie de rachat direct

**Intérêt annuel : cinq cents francs**

Payable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année

**Obligation N°**

*Angers, le 1<sup>er</sup> juin 1955*

LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT,

LE RECEVEUR DU SYNDICAT,

**OBLIGATION**

N°

15 Coupon de 500 francs

échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1970

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

**OBLIGATION**

N°

14 Coupon de 500 francs

échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1969

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

**OBLIGATION**

N°

13 Coupon de 500 francs

échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1968

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

**OBLIGATION**

N°

12 Coupon de 500 francs

échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1967

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

**OBLIGATION**

N°

11 Coupon de 500 francs

échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1966

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ÉLECTRICITÉ DE MAINE-ET-LOIRE

EMPRUNT DE 1 270 000 FRANCS

**OBLIGATION**

N°

10 Coupon de 500 francs

échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1965

# Un Syndicat gestionnaire du bien public

## Les « trente glorieuses de l'électricité » (1946-1976)

Entre 1920 et 1935, la production nationale d'électricité est passée de 5 à plus de 17 milliards de kWh pour atteindre 22 milliards de kWh en 1939. En 1944, la production n'est plus que de 16 milliards de kWh et de 18 milliards de kWh en 1945, soit à un niveau du même ordre que dix ans plus tôt. Nécessité faisant loi, la nationalisation de l'électricité apparaît la réponse adaptée à la nouvelle mobilisation et à la modernisation qui s'imposent pour équiper la France et relancer la houille blanche.

Dans cette nouvelle donne économique, sociale et technique, où une entreprise nationale va détenir un monopole, quel rôle doit tenir un syndicat d'électricité départemental tel que le SIÉML ? Sa mission ne va pas changer : électrifier les fermes les plus isolées, comme à sa création !

### Une reprise difficile dans un contexte de pénurie

En 1946, 312 communes (315 en 1939) sont affiliées au SIÉML, soit près du double du nombre de 1925. La mission d'électrification est loin d'être achevée. **Le rapport du président Laurenceau à l'assemblée générale du 21 décembre 1946 rappelle que le Syndicat doit encore construire 6000 kilomètres de lignes dans le Maine-et-Loire.** C'est un vaste programme alors même que le SIÉML vient de se faire attribuer (fin 1946) les matériaux pour l'établissement d'une dizaine de kilomètres de lignes. Cette dotation semble dérisoire mais elle marque la reprise de l'activité, après sept ans de stagnation.

Les derniers travaux remontent à 1942 et concernaient les antennes de battage et l'alimentation de coopératives d'industries agricoles.

Les hivers 1946 et 1947 sont difficiles pour le réseau de Maine-et-Loire avec de nombreux délestages et coupures d'électricité. Tandis que l'alimentation des usines électriques en charbon s'améliore au fur et à mesure de la reprise économique, les usines au fil de l'eau produisent au maximum mais leur exploitation est faible en comparaison des usines à charbon. Le réseau arrive à fournir le département en électricité pour l'unique raison que la consommation domestique est moins importante que celle de l'industrie.

Entre 1925 et les années 1930, pour financer l'électrification rurale et son développement, le SIÉML a lancé plusieurs emprunts obligataires. De 1947 à 1960, le Syndicat poursuit cette politique de financement.

Une obligation est une valeur mobilière constituant un titre de créances, c'est-à-dire une dette, remboursable à une date et pour un montant fixés à l'avance, et qui rapporte un intérêt.

Un emprunt obligataire est émis par une personne morale (État, collectivité publique, organisme public, entreprise publique ou privée...), laquelle reçoit en prêt une certaine somme d'argent de la part des souscripteurs des titres.

La forte augmentation des mises en service de lignes en 1955 et 1956 est la réponse au lancement du très gros programme agréé en 1954, financé par le FACÉ. **À la fin des années 1950, un changement d'orientation de l'activité du Syndicat s'amorce : une place plus importante est faite aux renforcements de lignes au moment où s'achève l'électrification des écarts.** Au début des années 1960, après une belle décennie de croissance, le Syndicat doit faire face à une baisse des programmes, qui résulte du blocage du FACÉ depuis 1959.

Dans ce contexte moins porteur, le Syndicat doit aussi, à partir de 1960, prévoir la dévolution des travaux de son programme triennal non plus par la formule des marchés de gré à gré qui lui était tolérée mais par la méthode des adjudications réglementaires. De ce fait, le Syndicat doit refondre son cahier des charges de construction pour l'adapter aux nouveaux principes des adjudications.

### Le tournant historique des années 1960

Le Syndicat a trouvé sa place à côté d'EDF mais celle-ci va progressivement s'amoinrir, notamment dans les années 1960 et 1970, au fur et à mesure que se développe le service public national (péréquation et uniformisation des tarifs sur le territoire). EDF unifie les méthodes administratives, techniques et financières, notamment en matière de tarification, sujet tant décrié avant 1945. L'entreprise publique apporte rigueur et homogénéité sur tout le territoire.

Alors qu'EDF a pris la main économique, les syndicats perdent un peu de leur prestige, et leurs élus considèrent parfois qu'il y a d'autres domaines plus intéressants à défendre car l'électrification des campagnes et du département est totalement achevée en 1965. Néanmoins, les collectivités locales et les syndicats de communes resserrent les rangs, et se regroupent autour de leur

Fédération nationale (FNCCR), dont les membres ne cessent d'augmenter. Celle-ci joue un rôle fondamental dans cette bataille larvée, une sorte de bouclier, face à l'entreprise nationale.

Durant cette période de changement profond où l'exode rural en expansion rapide est un facteur à prendre en compte, le Syndicat est présidé par **Fernand Esseul (1960-1965)**, puis **Pierre de Saint-Pern (1965-1977)**. Le premier est un personnage central de la vie politique de l'Anjou. C'est sous sa présidence que s'achève l'électrification des écarts et s'amorce une nouvelle orientation des activités. Le suivant, Pierre de Saint-Pern, est un homme passionné par la « chose publique », qui va devoir gérer un Syndicat en transformation rapide.

Au début des années 1960, deux événements politiques ont un impact fort sur l'électrification rurale : l'entrée en vigueur de la Politique agricole commune (PAC) en 1962 qui va transformer les campagnes européennes – notamment les campagnes françaises en retard – et la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1963, qui promeut fortement le développement du monde rural.

**Abonnés d'électricité du Maine-et-Loire...**

*...pour vos usages domestiques vous pouvez profiter*

**2 TARIFS DU CONFORT MENAGER**

*que vous offre*

**E. D. F.**  
Centre de Distribution Mixte d'ANGERS

**TARIF MIXTE A COMPTEUR UNIQUE**

Prix du kWh.

1 <sup>re</sup> tranche : Tarif échelonné (par 30 kWh)	120	148	314
2 <sup>e</sup> tranche : Tarif forfaitaire (par 22 kWh)	40	54	108

3<sup>e</sup> TRANCHE : Tarif unique

Moins de 2.000	8 c. 50	11 c. 50
De 2.000 à 10.000	9 c. 50	14 c. 75
Plus de 10.000	8 c. 40	13 c. 50

2) L'abonné des tranches peut également Agriusiter de la puissance domestique.

Un seul compteur !  
Tous les usages !  
**UNE CUISINE ÉCONOMIQUE**  
car elle ne coûte que  
**6 centimes par repas**  
et par personne

**TARIF DE NUIT**  
(de 22 h. à 6 h. et de 1 heure le midi)  
(tarif spécial)

Prix du kWh.  
**5 c. 00 l'été — 5 c. 80 l'hiver**

Relevance mensuelle d'abonnement

PROPRIÉTÉ	
Abonné	E. D. F.
Forçage	1,37 NF
Taux (Télécommande)	0,74 NF
	1,49 NF

Tarif idéal pour  
votre **Chauffe-Eau à accumulation**  
10 litres d'eau à 83°  
ne coûte que  
**6 centimes**  
soit un bain pour 30 centimes

Renseignez-vous sur ces tarifs, Adressez-vous  
au Bureau local ou régional d'E. D. F.  
Voir l'adresse sur votre quittance.

Conditions de Juin 1962

Les prix de 1963 et de relevance d'abonnement indiqués ci-dessus sont des prix approximatifs qui varient selon les communes.

Dans les années 1960, en développant le service public national, EDF joue un rôle majeur, faisant perdre de leur superbe aux syndicats d'électricité qui achèvent, enfin, l'électrification des derniers écarts.

### Fernand Esseul (1901-1993) : une grande figure de la vie publique de Maine-et-Loire



Né le 19 octobre 1901 à La Pommeraye, ce fils de vétérinaire est géomètre-expert foncier. Conseiller municipal de sa commune natale, il en devient le maire, de mai 1945 à 1977. Toujours en 1945, il est élu au conseil général dont il assume la présidence de 1962 à 1979. Du 26 septembre 1965 au 1<sup>er</sup> octobre 1974 (il ne se représente pas), il est sénateur du département au sein du groupe des Républicains indépendants (RI). À la tête de l'assemblée départementale, il lance une vaste enquête « Économie et Humanisme » d'où naît le Schéma de développement départemental pour respecter l'équilibre ville-campagne. Il joue un rôle important dans la création de l'université d'Angers en 1971.

**Président du SIÉML de 1960 à 1965, il paracheva l'œuvre de son prédécesseur et c'est sous son mandat que l'électrification des écarts ruraux s'achève enfin.** Il se retire de la vie publique en 1979. Il abandonne la vice-présidence du conseil régional des Pays de la Loire qu'il exerçait depuis 1974. Il décède le 10 mars 1993.

### Pierre de Saint-Pern (1919-2007) : « la chose publique »



Né le 28 mai 1919 à Angers, Pierre de Saint-Pern choisit, jeune, la vie publique. De 1951 à 1976, il est conseiller général du canton de Thouarcé (DVD) pendant quatre mandats avant de céder son siège à Jean-Robert Jolivet. Il est également maire de la commune de Faveraye-Mâchelles, de 1947 à 1971, ce qui fait de lui au lendemain de la Libération l'un des plus jeunes maires de France. **Il succède à Fernand Esseul à la présidence du SIÉML, poste qu'il occupe de 1965 à 1977.** Pierre de Saint-Pern décède à Angers, le 8 janvier 2007.

**En 1964, Georges Herbert, après 32 ans de direction générale au service de sept présidents, prend sa retraite.** Son successeur Charles Véron, ancien élève de Saint-Cyr et ingénieur IEG (ingénieurs électriciens de Grenoble), est autant un gestionnaire rigoureux qu'un entrepreneur. Il va diriger le Syndicat vingt ans et connaître trois présidents. Il est l'homme de la diversification des activités et de la mise en œuvre de la politique de **formation des agents du Syndicat**.

**L'électrification des campagnes achevée (date officielle : 1963), l'activité du Syndicat évolue avec la réalisation d'importants travaux de renforcement des**

### La formation des agents, action stratégique pour préparer l'avenir

Charles Véron développe la formation des agents. Il organise avec Raymond Jouanneau, son directeur général adjoint, des actions pour la promotion interne de techniciens, sur 5 à 6 ans. Cette action stratégique renforce l'ossature technique du Syndicat qui en a fortement besoin à partir de 1970 dans le cadre de la diversification des activités : renforcement et effacement de réseau, changement de tension, puis éclairage public, télévision, etc.

## La centrale électrique de Villechien (1906-1990) : une histoire locale de l'énergie

**Les communes du bassin de la Sarthe n'ont pas répondu tout de suite à la volonté de se fédérer autour du SIÉML. Dès 1906, l'ingénieur angevin Léon Ponsolle décide d'investir pour produire, distribuer et commercialiser l'énergie électrique hydraulique à l'intention des villages riverains de la chute d'eau de Villechien.**

### Villechien : du moulin à l'usine hydroélectrique

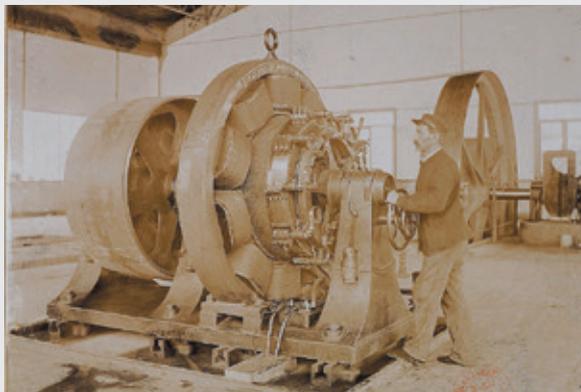
Le moulin de Villechien sur la Sarthe, près de Brissarthe, est mentionné dès 1064 comme moulin à farine à deux roues montées de quatre meules. Ce barrage, fait de pieux battus en travers de la rivière puis empierré et terminé de pavés taillés, assure la retenue d'eau, le déversoir et les ouvrages de prises d'eau. Le tout est rehaussé par de grandes roues à aubes ! Du xv<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle, le moulin est la propriété de la famille Rohan. Vendu à l'État, le 17 messidor an iv, l'ouvrage est réaménagé avec six meules en 1854. Il est l'un des plus importants de la région.



La loi fondamentale de juin 1906 qui régit la distribution de l'énergie électrique projette Villechien devant les projecteurs ! L'ingénieur Léon Ponsolle s'intéresse aux possibilités offertes par la force électrique hydraulique. En 1908, il installe dans l'usine une première turbine pour distribuer la « lumière électrique » aux communes voisines. Léon Ponsolle est à la fois producteur, distributeur et le commercial de cette petite usine de production électrique. Les communes de Chemiré (2 km), Brissarthe (4 km) et son hameau de Villechien sur place, Morannes (3 km) et Châteauneuf (7 km) sont les premiers utilisateurs et clients de ce confort révolutionnaire.

En 1922, Léon Ponsolle fondera le Radio Club d'Angers avec notamment Gaston Birgé, directeur de la Compagnie d'électricité d'Angers.

Les édiles semblent toutefois prudents envers un modernisme dont ils ne possèdent pas la maîtrise. Les incendies font également peur aux populations. Le passage des lignes électriques qui traversent les champs inquiète beaucoup

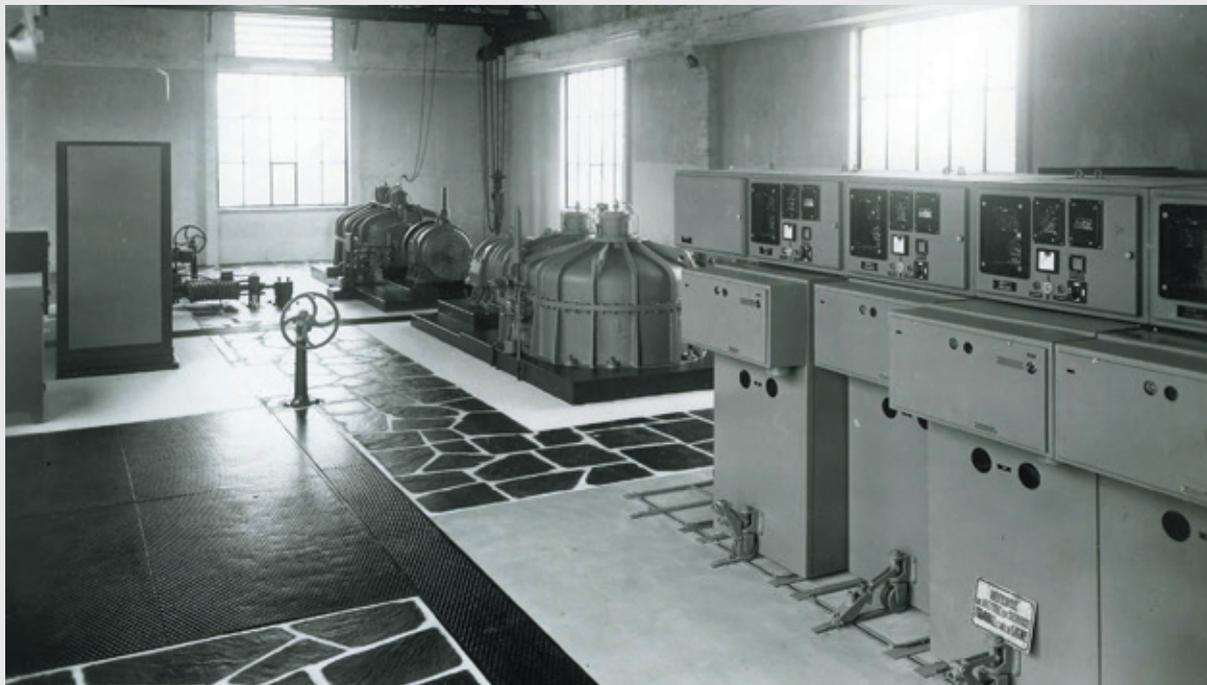


Dès 1908, les villages de Brissarthe et de Chemiré ainsi que leurs hameaux sont alimentés par l'électricité produite par la centrale hydroélectrique au fil de l'eau de Villechien, sur la Sarthe. L'électricité produite alimentera en énergie dix communes du Haut-Anjou.

Produisant en moyenne  
700 000 kWh par an,  
la salle des machines  
de l'usine de Villechien  
fonctionnera jusqu'au début  
des années 1990.

*« Villechien ne peut pas être comparé aux grands équipements hydro-électriques des Alpes, des Pyrénées, du Rhône ou du Rhin. La hauteur de chute est modeste avec... 1,40 mètre. En revanche, le débit de la Sarthe est régulier et (...) les turbines ne s'arrêtent jamais. La production dépasse largement le million de kWh par an. Cette énergie rayonne vers Durtal, Morannes, Châteauneuf par le réseau EDF. Bien que modeste, la contribution de Villechien à la satisfaction des besoins en énergie de l'Anjou, n'est pas pour autant négligeable. »*

M. Gambrelle, ingénieur au service technique d'EDF Maine-et-Loire, au début des années 1960.



le monde paysan ! Pourtant, Joseph Richard s'installe comme électricien au bourg de Chemiré. « Éclairage et Force » sont les contrats proposés aux habitants et aux artisans qui sont encore nombreux dans les villages. Les manoirs et châteaux en profitent aussi pour s'équiper.

### **Une usine moderne qui alimentera longtemps les villages et bourgs du Haut-Anjou**

Juvardeil vote les fonds nécessaires pour l'éclairage du bourg en 1910. Les réseaux de distribution s'étendent jusqu'aux villages de Cheffes, Champigné et Saint-Denis-d'Anjou. En 1920, l'usine est modernisée par l'installation de deux turbines Francis et un alternateur de 200 kW. Pour élever la puissance de production, des travaux sont

réalisés sur l'ouvrage. Une passerelle de 100 mètres de long et une rehausse amovible sont nécessaires pour relever de quelques dizaines de centimètres la chute d'eau.

Cette usine hydroélectrique au fil de l'eau qui produit en moyenne 700 000 kWh par an permet la desserte électrique d'une dizaine de communes de Maine-et-Loire, qui ne rejoindront le SIÉML qu'en 1947. EDF rénove l'usine en 1956 ; la production d'électricité se poursuit jusqu'à la fermeture du site au début des années 1990. Aujourd'hui, cette histoire est retracée par la *Maison de la Rivière*, sise à Châteauneuf-sur-Sarthe, qui témoigne de ce passé industriel grâce à la passion de ses membres.

Source : Marco Hunault, maire honoraire de Juvardeil et ancien membre du bureau du SIÉML.



# Un Syndicat de retour sur le devant de la scène (1977-2005) : le temps de la reconquête

Dans un contexte d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence

En 1977, l'élection de Christian Martin à la présidence du Syndicat coïncide avec le lancement du programme départemental de changement de tension (1977-1982). Le SIÉML compte alors 57 agents et gère un budget de près de 70 millions de francs. Il est un des premiers donneurs d'ordres du département. Le Syndicat va retrouver de belles couleurs et en profite pour diversifier ses activités : création d'un service « entretien de télévision par câbles » en 1978 et extension de compétence à la distribution publique de gaz en 1995. Les années 1996 à 2004 sont celles du renouveau général qui puise ses origines dans le processus de libéralisation des marchés électriques et gaziers dans le cadre de l'intégration européenne. Un nouveau siège social spacieux et fonctionnel, construit à Écouflant, est inauguré en 2004. La même année, le développé de l'acronyme SIÉML est transformé en Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire où le mot « ÉNERGIES » prend toute son importance pour une politique de diversification et d'avenir.

## Un nouveau président pour un programme d'envergure : le changement de tension (1977-1982)

L'élection en décembre 1977 de Christian Martin à la tête du SIÉML correspond aux premiers travaux du programme départemental de changement de tension, lancé par le conseil général sous l'impulsion du préfet de Maine-et-Loire. L'électricité est devenue un bien naturel pour tous les foyers ; plus encore, il s'agit de proposer aux usagers

une énergie de qualité. Le nouveau président conduit de main de maître ce projet singulier qui va durer cinq ans.

**Travailleur assidu, Christian Martin est un entrepreneur et un homme politique à l'envergure départementale, puis nationale.** En tant que maire de Lué-en-Baugeois et conseiller général, cette incarnation du notable rural connaît très bien les problématiques énergétiques des communes agricoles. Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, son pays, le Baugeois,

### Illuminations du château de Durtal.

L'éclairage et la mise en valeur de sites classés sont très appréciés par les élus. Le SIÉML se fait une spécialité de cette activité de promotion de l'éclairage urbain.

## De l'électricité à la télévision câblée : une logique entrepreneuriale de réseau

En parallèle du programme de changement de tension, le SIÉML poursuit ses activités classiques comme la remise à niveau des réseaux devenus insuffisants et leur ajustement au développement continu et rapide des utilisations d'électricité. Ces travaux sont financés par des subventions de l'État et les participations du FACÉ. Dans le droit fil des années 1970, le Syndicat multiplie les extensions de réseaux pour la desserte de nouveaux usagers. Après avoir créé un **service** d'entretien des éclairages publics communaux, il décide de lancer, dix ans plus tard, en 1978, un **service d'entretien et de maintenance des réseaux de télévision par câbles** (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1978). Le projet de télévision câblée a été lancé en 1976.

**C'est dans le cadre des travaux d'électrification réalisés en souterrain que le Syndicat se voit confier l'installation de réseaux de télévision par câbles puis leur maintenance.** Plusieurs communes, qui sont des lotisseurs publics, ont demandé au Syndicat de développer cette double compétence. Le Syndicat crée un service ad hoc, à l'exemple de celui d'entretien des éclairages publics, qui doit maintenir en état l'installation à compter de la date de



L'éclairage public est souvent la première dépense énergétique d'une commune. L'évolution technique a modifié la donne. Autrefois, les lampadaires fonctionnaient à la vapeur de mercure, consommant deux fois plus que les nouveaux éclairages, lesquels doivent être remplacés environ tous les trente ans.

Après la création d'un **service d'entretien des éclairages publics en 1969** qui donne toute satisfaction, le Syndicat se lance dans l'aventure pionnière de la télévision câblée, en créant en 1978 un service d'entretien et de maintenance des réseaux par câbles.

mise en service, quelle que soit la panne, et cela 24 h sur 24. Un cahier des prescriptions communes est élaboré, définissant les modalités d'intervention en matière de dépannage et d'entretien.

La mise en route est lente : 32 antennes sont construites la première année pour desservir plus de 3 000 prises d'usagers. Le Syndicat voit déjà plus loin et réfléchit à développer son activité dans la télévision par câble ou satellite encore balbutiante ; celle-ci émergera dans les années 1983-1985 (avec « Canal Plus »). Une nouvelle fois, **le Syndicat est en avance sur son temps**, trop peut-être... puisque le nouveau service de maintenance de réseaux câblés constitue une activité particulière qui nécessite des compétences techniques. Fin 1985, 28 communes sont câblées et le Syndicat a installé 6 000 prises et en entretient 1 800.

Les subventions de l'État et les participations du FACÉ permettent au Syndicat de réaliser les remises à niveau de son réseau électrique ainsi que la desserte et **le déploiement en souterrain de l'éclairage des nouveaux lotissements.**



Dès le début des années 1980, le Syndicat développe l'informatique dans ses services.

### Deux premières en Maine-et-Loire dans le cadre des réseaux de télévision

Au début des années 1980, une première en France concernant la télévision locale se produit dans le Maine-et-Loire : vingt-quatre heures de télévision en direct relayées à partir d'un réseau situé sur la commune de Beaucouzé. Puis, le 27 juin 1984, une autre première se déroule à Chemillé : 350 foyers, soit un quart de la population communale, suivent sur leur écran un programme d'une heure en direct consacré à la vie locale et un autre programme expérimental de « TV 5 », relayé par les trois chaînes nationales et des réseaux TV belges et suisses. Si de telles expérimentations ont déjà eu lieu dans des villes nouvelles de région parisienne puis à Grenoble, c'est une première pour le département. Cette seconde expérience montre qu'il est facile, à partir d'un réseau câblé, de faire connaître, par le son et l'image, les services et les activités d'une commune et de capter les émissions retransmises par satellite. Ces deux opérations de TV locale sont les balbutiements des « autoroutes de l'information », sujet phare des années 1990.



Une trancheuse et dérouleur de câble, en action (années 1980). Sous l'impulsion de Christian Martin, les relations entre le Syndicat et EDF s'améliorent et se matérialisent sur le terrain. EDF et le SIÉML installent de nouveaux transformateurs et conduisent des travaux d'amélioration du réseau, comme ici, à Saint-Aubin-de-Luigné, dans la vallée encaissée du Layon.

Dans ce contexte de diversification des activités, le Syndicat et le centre EDF d'Angers se rapprochent pour mieux collaborer. **Christian Martin organise un cycle de réunions entre les responsables et les principaux techniciens des deux établissements.** L'ordre est de travailler en confiance dans un esprit constructif pour les usagers du département. Après la période des « relations froides », c'est le temps du réchauffement des rapports, qui se matérialise sur le terrain par le programme de changement de tension et l'installation de nouveaux postes de transformation.

**Les lois de décentralisation de 1982 et 1983**, qui transfèrent l'exécutif départemental du préfet au président du conseil général, vont modifier non seulement la gestion locale mais aussi les circuits de distribution des aides officielles en matière d'électrification. Nonobstant la crise économique qui sévit dans la première moitié des années 1980 et la réorientation de la politique économique du gouvernement Pierre Mauroy de 1983 – le « tournant de la rigueur » –, le Syndicat ne souffrira pas de la politique

### Les lois Defferre : donner des compétences propres aux collectivités locales, distinctes de celles de l'État



Les lois de 1982 et 1983 marquent la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales.

L'objectif : une meilleure efficacité de l'action publique et le développement d'une démocratie de proximité. Ces lois répartissent les compétences entre l'État et les collectivités locales et instaurent le transfert de ressources. Point de départ de la déconcentration, elles mèneront à la révision constitutionnelle de 2003, étape d'approfondissement de la décentralisation.

débutent en juillet 2003. Le 10 octobre suivant, le président Christian Martin pose la première pierre, en présence du maire d'Écouflant et du personnel du Syndicat. Pendant neuf mois, seize entreprises travaillent conjointement à la construction du bâtiment. Le coût total des travaux de 3,175 millions d'euros (HT) est financé par la vente de la rue des Arènes et un emprunt de 2 millions d'euros sur vingt ans au Crédit agricole. Le déménagement des anciens locaux vers les nouveaux se déroule en août 2004.

**Spacieux et fonctionnel, le siège social** est inauguré le mercredi 3 novembre 2004, en présence de nombreuses personnalités, notamment le préfet de Maine-et-Loire. Cette opération hors du commun a été orchestrée de main de maître depuis le lancement par Jacques Chapelain, qui a suivi tous les aléas du chantier et s'est investi totalement dans cette mission. Ce dernier prend sa retraite en fin d'année ; il est remplacé par Georges Rabaglia qui vient du conseil général de Maine-et-Loire (partie 5).



**Le 10 octobre 2003, le président du SIÉML pose la première pierre du nouveau siège social à Écouflant.**

De gauche à droite : Jacques Béline, l'architecte Frédéric Rolland, Robert Gautier (second rang), Christian Martin, Gisèle Fleur, membre du bureau du Syndicat, élue de Chavagnes-les-Eaux et le conseiller général Roger Chevalier.

### Un siège social spacieux, fonctionnel et bien situé, à Écouflant



Le bâtiment comprend 1 800 m<sup>2</sup> de bureaux spacieux et clairs dont 300 m<sup>2</sup> de salles de réunion ou d'exposition. Il est agencé sur un rez-de-chaussée et un premier étage, où sont regroupés les services techniques. Le siège social comporte également deux locaux spécifiques pour y accueillir les archives, un entrepôt de stockage pour les transformateurs d'une surface de 500 m<sup>2</sup> – qui deviendra en 2010 un espace d'exposition d'équipements pour l'éclairage public – et 100 places de parking à disposition du personnel et des visiteurs.



Le nouveau siège social d'Écouflant, situé idéalement près de l'autoroute A11 et proche d'Angers, dispose de bureaux fonctionnels et de couloirs aux larges baies vitrées, de sites d'archivages, d'une salle de réception, de parkings extérieurs pour tous et d'un vaste entrepôt pour le stockage des transformateurs qui deviendra en 2010 un showroom dédié à l'éclairage public (clichés de 2015).





# L'acteur incontournable du département en matière d'énergies (2006-2014)

## Diversification, partenariat et mutation

Les années 2006 à 2010 constituent pour le SIÉML une période de rénovation et de diversification. Le président Dominique Tertrais et son directeur général Georges Rabaglia impriment leur marque, ouvrant de nouveaux champs de compétences dans lesquels s'inscrit désormais l'activité du Syndicat : la maîtrise de la demande en énergie et, dans une moindre mesure, les énergies renouvelables. En 2009, la ville d'Angers rejoint le Syndicat. Date historique puisque le Syndicat devient l'autorité unique organisatrice de la distribution de l'électricité en Maine-et-Loire.

De 2010 à 2014, le président Robert Gautier poursuit l'œuvre engagée par son prédécesseur. Il arrête les principes d'une démarche vertueuse en matière d'éclairage public, accélère la desserte en gaz des communes, ouvre des partenariats avec EDF-ERDF et GrDF et impulse le projet départemental « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ». Le renouveau de l'action syndicale s'opère au fur et à mesure de la mutation des marchés de l'énergie et du déploiement de leur processus d'ouverture.

### Une nouvelle équipe pour impulser le changement

L'élection de **Dominique Tertrais** à la présidence du Syndicat, suite au décès de Christian Martin, le 8 février 2006, ouvre un nouveau chapitre de l'histoire du SIÉML.

Le président et son directeur général, Georges Rabaglia, marquent leur empreinte et imposent leur stratégie à un Syndicat d'énergie à la recherche d'un souffle nouveau.

### L'année 2006 est marquée par le sceau du changement.

Après les presque trente ans de « règne » de l'ancien président, le Syndicat repart sur des bases rénovées tout en poursuivant l'œuvre engagée. Les grandes lignes de l'action du président sont simples : être à l'écoute des communes, être plus performant et innovant, être un modèle de gestion (et de rigueur) et, enfin, être une valeur de référence. Le premier impératif est de renouer le contact avec les élus des communes, ce que va faire, avec son bâton de pèlerin, le nouveau duo.

**Une nouvelle compétence syndicale sur le département : l'IRVE (Infrastructures de recharge pour véhicules électriques).**  
186 bornes de recharge de véhicules électriques seront installées en 2015-2016 et 400 d'ici 2020.

### Emmanuel Charil : gouvernance, diversification et transition énergétique

Né le 21 avril 1968 à Laval (Mayenne), Emmanuel Charil, prend les rênes du Syndicat après une carrière atypique réalisée dans les secteurs de la communication, du développement économique et de l'action parlementaire. Administrateur territorial, diplômé de Sciences Po et de l'Institut national des études territoriales, il impulse une politique de repositionnement du Syndicat dans un contexte de profondes mutations tout en préservant le savoir-faire reconnu du Syndicat dans les domaines de l'électrification et de l'éclairage public.

Dans un contexte de « big bang » territorial et de diversification nécessaire des activités du Syndicat, le nouveau président **Jean-Luc Davy** (mai 2014) et son directeur général **Emmanuel Charil** (janvier 2014) vont prendre à bras le corps les questions de gouvernance du Syndicat.

Le nouveau directeur général forme un tandem complémentaire avec Jacky Bodineau, ingénieur expérimenté, entré au Syndicat en 1999 et directeur général adjoint depuis 2005. Cette équipe de direction va aussi s'attacher à préparer la montée en puissance des intercommunalités et à piloter la mutation du Syndicat vers la transition énergétique.

### Jean-Luc Davy : les communes avant tout !



Né le 22 mai 1961 à Durtal, gérant d'une société agricole depuis 1984, Jean-Luc Davy est maire de Daumeray depuis 1995 et conseiller général du canton de Durtal de 2004 à 2015.

Président de l'Association des maires de Maine-et-Loire (AMF49) depuis 2008

(vice-président depuis 2002), il est élu président du SIÉML, le 20 mai 2014, après en avoir été vice-président depuis 2006. Vice-président de la communauté de communes « Les Portes d'Anjou » depuis 2002, il est également membre du conseil d'administration de la FNCCR et du comité directeur de l'Association des maires de France (AMF).



Le 20 novembre 2015, le SIÉML fête ses 90 ans et profite de cet événement pour faire paraître un livre d'histoire d'entreprise où sont mis à l'honneur les grands personnages de cette saga.

# Électricité

**2006**

Loi du 7 décembre relative au secteur de l'énergie qui complète le dispositif législatif de 2000

**2008**

Le 1<sup>er</sup> janvier, EDF crée ERDF sa filiale de distribution et Gaz de France crée GrDF sa filiale de distribution

**2010**

- La taxe sur l'électricité est transformée en taxe communale sur la consommation finale d'électricité (loi du 7 décembre)  
- La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) du 10 décembre a pour objectif de permettre une ouverture effective du marché aux concurrents d'EDF en les mettant sur un pied d'égalité

**2013**

Réforme majeure du FACÉ : le gouvernement décide de réintégrer le fonds dans le budget de l'État, le FACÉ relève désormais du ministère des Finances

2005

2010

2015

**2006**

Le 8 février, Christian Martin décède à 75 ans, Dominique Tertrais lui succède à la présidence du Syndicat

**2008**

- Adhésion de onze communes urbaines  
- Mise en place d'un fonds d'intervention, appelé « FIPEE 21 »

**2011**

Le 9 mai, Robert Gautier est élu président du SIÉML

**2013**

Le 18 septembre, le SIÉML et quatre autorités organisatrices de la distribution électrique créent le Pôle Énergie des Pays de la Loire

**2007**

- Le Syndicat refond ses statuts et ouvre son champ de compétences aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie  
- 27 communes transfèrent leur compétence gaz au Syndicat

**2010**

Inauguration en mars au siège social d'un nouvel espace dédié à l'éclairage public

**2014**

- Le 1<sup>er</sup> janvier, Emmanuel Charil est nommé directeur général du SIÉML  
- Le 20 mai, Jean-Luc Davy est élu onzième président du SIÉML  
- Le Syndicat acquiert la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) »

**2009**

- Adhésion de la ville d'Angers ; le Syndicat devient l'autorité unique organisatrice de la distribution de l'électricité en Maine-et-Loire  
- Contrat de concession électrique avec ERDF : prévu en 1992 pour une durée de 22 ans (2014), il est prolongé de huit ans, jusqu'en 2022

**2012**

- Mise en place des fonds de concours  
- Un cahier des charges de concession rénové est signé avec GrDF

**SIÉML**





Les agents du SIÉML,  
le 29 septembre 2015,  
devant le siège social du Syndicat.

# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos du président du SIÉML, Jean-Luc Davy.....	2
Préface du médiateur national de l'énergie, Jean Gaubert.....	5
Préface du directeur territorial d'ERDF, Nicolas Touché.....	6
Le mot du directeur général du SIÉML, Emmanuel Charil.....	8
Carte physique du département de Maine-et-Loire.....	10
Sommaire.....	11

## 1 La « fée électricité » conquiert anarchiquement les campagnes (1880-1924) 13

- À quand remontent les premières initiatives d'intercommunalité en France ? .....	13
- À quand remontent les origines de l'électricité en France ?.....	15
- À quand remonte la première organisation du service public de l'électricité ?.....	18
- Les balbutiements de l'électricité en Maine-et-Loire .....	19
- L'électrification du département : une œuvre technique et économique de longue haleine .....	21
- Après la Grande Guerre, la situation préoccupante des campagnes.....	24
- Le rôle clé joué par le conseil général de Maine-et-Loire et ses représentants.....	26

## 2 Le Syndicat intercommunal d'électricité de Maine-et-Loire (SIÉML), un organisme public pionnier en France 31

<b>De la création des syndicats à la montée en puissance de l'État (des années 1920 à 1945)</b>	
- La création du SIÉML en 1925 : l'ambition d'électrifier toutes les campagnes de Maine-et-Loire.....	31

- Comme père fondateur, un notable de province œuvrant pour le service public .....	34
- Fonctionnement, institutions et organisation du Syndicat .....	35
- Concession du réseau public de distribution d'énergie électrique à des entreprises privées .....	38
- Les dix premières années d'activité : une montée en puissance sans crise majeure.....	40
- Le rôle fondamental des ingénieurs.....	42
- 1934, un tournant dans la vie du Syndicat .....	42
- Implication renforcée de l'État à partir de 1936 .....	46
- La guerre : gérer les pénuries et la répartition des moyens .....	49

## 3 Un Syndicat gestionnaire du bien public Les « trente glorieuses de l'électricité » (1946-1976) 57

- Une reprise difficile dans un contexte de pénurie.....	57
- EDF, entreprise nationale, nouveau concessionnaire unique du réseau électrique.....	58
- Au service du local, à l'écoute du national.....	60
- À nouvelle époque, profil différent.....	62
- Évolution technique, administrative et économique (années 1950).....	65
- Le tournant historique des années 1960 .....	68
- Renforcement des réseaux ; diversification et structuration des activités .....	70
- Arrêt sur image après cinquante ans d'existence .....	73
- La centrale électrique de Villechien (1906-1990) : une histoire locale de l'énergie .....	74
- L'électrification des Mauges ou comment « la fée électrique » transforme lentement un pays rural.....	76

Tableau 1 - Développement des abonnés et de la consommation (1930-1978) .....	78
---	----



## Un Syndicat de retour sur le devant de la scène (1977-2005) : le temps de la reconquête

Dans un contexte d'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence

81

- Un nouveau président pour un programme d'envergure : le changement de tension (1977-1982) .....	81
- De l'électricité à la télévision câblée : une logique entrepreneuriale de réseau .....	84
- Une nouvelle convention de concession dans un contexte de renouveau du Syndicat.....	88
- Le gaz, une nouvelle compétence de distribution à développer.....	90
- Qualité de l'énergie et de service dans un contexte d'ouverture des marchés à la concurrence .....	92
- Entrée de plain-pied dans le XXI <sup>e</sup> siècle : siège social fonctionnel, statuts adaptés et acronyme toiletté.....	95
Tableau 2 - Comparaison des réseaux électriques européens et enfouissement des lignes.....	93
Tableau 3 - Développement des abonnés et de la consommation (1980-2005) .....	98



## L'acteur incontournable du département en matière d'énergies (2006-2014)

Diversification, partenariat et mutation

101

- Une nouvelle équipe pour impulser le changement.....	101
- Refonte des statuts, compétence gaz, départementalisation, économies d'énergie, fonds d'intervention : le Syndicat change de braquet.....	103
- Parfaire l'œuvre engagée dans un esprit syndical et intercommunal .....	107
- Opérations de rapprochement entre le Syndicat et EDF-ERDF.....	108
- Plan stratégique 2013 : préparer le terrain des successeurs.....	110

Postface - Et maintenant..., de Pierre Vernot, vice-président du SIÉML..... 115

Postface - Des réseaux de plus en plus coordonnés au service de la transition énergétique, de Jean-Marc Verchère, vice-président du SIÉML..... 118

Bibliographie, archives manuscrites et sources orales..... 122

Index des noms de personne..... 124

Remerciements .....

125

Crédits photographiques..... 125



# LE SIÉML

Énergique et lumineux depuis 90 ans

Le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire  
**Un grand acteur intercommunal et départemental**

Commémorant les 90 ans du SIÉML, ce livre retrace l'évolution d'un syndicat intercommunal d'énergies, depuis sa création en 1925 jusqu'à nos jours.

Cette histoire, qui puise ses racines dans l'entre-deux-guerres, est plurielle : économique et géographique, l'essor d'une énergie, l'électricité, dans un département, le Maine-et-Loire ; technique et sociale, cette énergie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, non stockable, diffuse le progrès dans la société ; humaine, politique et administrative, des hommes et des femmes s'impliquent dans l'action publique locale pour le bien de toute la communauté. En effet, des élus de tous les partis politiques se sont fédérés pour faire force de décision et d'entreprise et développer leurs communes et leur département face à des sociétés capitalistiques plus disposées à implanter l'électricité dans les villes plutôt qu'au cœur des campagnes. Ces acteurs locaux se sont donné pour mission de garantir l'intérêt général et d'accompagner les bouleversements économiques et technologiques de la société.

Cet ouvrage met en lumière le rôle fondamental des collectivités locales dans l'électrification départementale. Plus rural qu'urbain, le Maine-et-Loire se situe à la charnière de plusieurs régions géographiques. À son début, cette histoire constitue, et il ne faut pas l'oublier, une initiative des collectivités locales, relayée par l'État dans les années 1930, puis par EDF durant les « Trente Glorieuses ». Après une éclipse de près de quarante ans, conséquence du rôle central joué par EDF à partir de 1946 dans l'essor de l'énergie électrique en France, les syndicats d'énergie comme le SIÉML sont de retour sur le devant de la scène depuis vingt ans.

Étudier sur le long terme un syndicat départemental d'énergies est riche d'enseignements pour ceux qui s'intéressent à l'action publique sur le terrain au moment de la mise en œuvre de la loi portant la « nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ». C'est un éclairage original sur un acteur local qui a vocation à coordonner le développement de tous les réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur). Les sources et archives sont nombreuses, riches et plurielles. Elles sont issues des archives du Syndicat, du département, des communes, mais elles proviennent aussi de celles d'Électricité de France et d'ERDF. La mémoire des acteurs a été recueillie : elle donne vie au récit depuis 1945. Enfin, l'iconographie du sujet rappelle que cette évolution porte sur tous les aspects de l'histoire tant économique et sociale que technique et humaine.



Avec le soutien financier  
d'ERDF.



28€ TTC

ISBN 979-10-92796-09-4



9 791092 796094